



*A Presidente di l'Assemblea di Corsica  
La Présidente de l'Assemblée de Corse*

*U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica  
Le Président du Conseil exécutif de Corse*

Aiacciu, u 23 d'ottobre di u 2021

## CUMUNICATU DI STAMPA

### **Le Gouvernement doit rendre publics les éléments en sa possession relatifs au « système mafieux » qui aurait été objectivé en Corse selon un rapport de la JIRS**

Un article du journal « Le Monde » paru sur le site internet du titre le 23 octobre 2021, indique que la Juridiction Interrégionale Spécialisée (JIRS) de Marseille aurait transmis à la Chancellerie un rapport confidentiel dans lequel cette juridiction conclurait à l'existence d'un « système mafieux » en Corse et demanderait en conséquence que de nouveaux moyens lui soient alloués.

N'ayant à ce jour aucune connaissance du contenu de ce document, nous ne pouvons, à ce stade, nous exprimer sur le fond de celui-ci, et ce d'autant mieux que les méthodes et affirmations de la JIRS ont souvent été critiquées ou battues en brèche, par les juridictions de jugement comme par les associations de défense des droits, et notamment la Ligue des droits de l'homme.

Le Président du Conseil exécutif de Corse et la Présidente de l'Assemblée de Corse souhaitent néanmoins rappeler que, dès le 26 septembre 2019, au lendemain de l'assassinat de Massimu Susini, point culminant de nombreux actes criminels survenus en Corse lors des mois précédents, le Conseil exécutif de Corse a proposé une session spéciale de l'Assemblée de Corse.

Cette session, préparée en amont par une large consultation, avait pour objectif de dégager un diagnostic commun sur la situation mafieuse ou pré-mafieuse en Corse, et de proposer des voies possibles d'action.

Dès le 8 janvier 2020, la Conférence des Présidents (réunissant le Président du Conseil exécutif de Corse, le Président de l'Assemblée de Corse, et les Présidents de groupe) a initié, dans cette perspective, une série d'auditions de l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs, et citoyens concernés.

Différé du fait de la crise Covid puis de l'échéance électorale, le débat prévu devant l'Assemblée de Corse a dû être reporté, et est prévu pour se tenir dans les prochains mois.

Il a vocation à être un moment fondateur de la rupture avec les mécanismes qui gangrènent la société corse.

La majorité territoriale *Fà Populu Inseme*, désignée par le suffrage universel en juin dernier, a en effet placé au cœur des engagements pris devant le peuple corse la volonté de construire une Corse réellement démocratique, affranchie des logiques de bandes, de factions, et de toute emprise mafieuse et pré-mafieuse.

Au-delà de la majorité territoriale, l'ensemble de la représentation élue de la Corse, tout comme d'ailleurs les forces politiques non représentées au sein de l'Assemblée de Corse, se sont prononcés pour faire de la lutte contre les dérives mafieuses ou pré-mafieuses une priorité.

Cette exigence est également portée avec force par la société insulaire, dans toutes ses composantes.

Pour pouvoir statuer et décider en connaissance de cause, notamment à l'occasion de la session spéciale consacrée à cette question, les élus de la Corse doivent avoir accès à tous les éléments qui permettent d'une part d'apprécier la gravité de la situation, d'autre part de proposer les solutions adaptées à celle-ci.

C'est dans cette optique que les auditions menées ont notamment mobilisé diverses institutions, ou encore les professionnels du droit, les acteurs de la vie économique, ou les associations.

Seuls les services de l'Etat ont refusé de participer à ces auditions et à ces travaux.

Ce choix de ne pas participer au processus initié par la Collectivité de Corse aux fins de traiter un problème perçu comme majeur par la société corse est incompréhensible.

Eu égard au fait nouveau que constitue la révélation d'un rapport confidentiel de la JIRS pointant, toujours selon les sources journalistiques, « l'interpénétration du banditisme, de l'économie et de la politique », il est plus que jamais indispensable que l'Etat fasse le choix de la transparence sur les éléments structurants permettant d'objectiver cette interpénétration, et donc de la combattre de façon efficace.

Le Président du Conseil exécutif de Corse et la Présidente de l'Assemblée de Corse demandent donc au Gouvernement de communiquer aux institutions de la Corse et aux citoyens de l'île les éléments objectifs en sa possession concernant la réalité et l'ampleur de ce que le rapport de la JIRS qualifie de « système mafieux en Corse ».